

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

ARRÊTÉ

**Portant nomination d'examineurs spécialisés adjoints
au jury du concours de recrutement de magistrats
du second grade de la hiérarchie judiciaire
prévu par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée
portant loi organique relative au statut de la magistrature**

(SESSION 2024)

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature, et notamment son article 21-1 ;

Vu le décret n°2001-1099 du 22 novembre 2001 modifié relatif aux modalités du recrutement de magistrats prévu par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

Vu l'arrêté du 22 novembre 2001 modifié relatif aux concours de recrutement de magistrats prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2023 portant ouverture au titre de l'année 2024 du concours de recrutement de magistrats du second grade de la hiérarchie judiciaire prévu par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

Vu l'arrêté du 9 novembre 2023 portant nomination des président et membres du jury du concours de recrutement de magistrats du second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

Vu l'arrêté du 28 février 2024 portant nomination d'examineurs spécialisés adjoints au jury du concours de recrutements de magistrats du second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

Vu l'arrêté complémentaire du 8 mars 2024 portant nomination d'une examinatrice spécialisée adjointe au jury du concours de recrutements de magistrats du second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

Vu l'arrêté du 8 mars 2024 portant acceptation d'une démission et nomination d'un membre du jury du concours de recrutement de magistrats du second grade de la hiérarchie judiciaire prévu par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité d'examineurs spécialisés adjoints au jury du concours de recrutement de magistrats du second grade de la hiérarchie judiciaire prévu par l'article 21-1 de l'ordonnance du 22 décembre 1958 susvisée :

Monsieur BENESSIONO William, maître de conférences à l'université de Marseille ;
Monsieur DELZANGLES Hubert, professeur des universités, agrégé de droit public, à la faculté de droit et sciences politiques de l'université de Bordeaux ;
Madame KADEM-TOMC Sabine, juge d'instruction au tribunal judiciaire de Roanne ;
Monsieur VIVER-DARVIOT Martin, substitut du procureur général près la cour d'appel de Bordeaux ;
Monsieur SCHWARTZ Rémi, substitut du procureur général près la cour d'appel de Douai.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché et notifié à la directrice de l'Ecole nationale de la magistrature qui sera chargée de son exécution.

Fait à Paris, le **27 MAI 2024**

Le garde des sceaux, ministre de la justice
par délégation, le directeur des services judiciaires,
Paul HUBER

